

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 SEPTEMBRE 2025
Membres de droit

Mme BERTRAND DORLEAC [Présidente de la FNSP]	<i>Excusée [procuration à M. Gallet]</i>
M. MELMOUX-EUDE [Directeur de la DGAFP]	<i>Excusée [procuration à Mme Bosdecher]</i>
Mme LE BRIGONNEN [Directeur de l'INSP]	<i>Représentée par M. Lartigau en visio</i>
M. LEWIS [Président de l'université de Bordeaux]	<i>Représenté par M. Pujolar</i>

Personnalités extérieures

Mme BOSDECHER	<i>Présente</i>	M. LEYS	<i>Excusé</i>
M. ETCHEÇAHARRETA	<i>Excusé [procuration à M. Gallet]</i>	Mme PAPIN	<i>Absente</i>
M. GALLET	<i>Présent</i>	M. POTIER	<i>Excusé [procuration à M. Gallet]</i>

Enseignants (Collège A)

Siège à pourvoir		M. FERRIÉ	<i>Excusé [procuration à M. Gallet]</i>
M. DÉLOYE	<i>Présent</i>	M. TIBERJ	<i>Présent</i>
Mme DUCHESNE	<i>Présente</i>		

Enseignants (Collège B)

M. GAUDIN	<i>Présente</i>	Mme NDIAYE	<i>Présente</i>
Mme LECIS COCCO ORTU	<i>Présente</i>	Mme PISTRE	<i>Présente</i>
Mme NAKANABO DIALLO	<i>Présente</i>		

Collège BIATSS

M. ROUGER	<i>Excusé [procuration à Mme Gaudin]</i>
-----------	------------------------------------------

Étudiant-e-s

M. BALLET	<i>Excusé [procuration à M. Gauthier]</i>	Mme HEBERT	<i>Absente</i>
Mme CUVIER	<i>Absente</i>	M. LEFÈVRE	<i>Présent</i>
Mme DUVAL	<i>Présente</i>	Mme OLLIVIER-GOUAGNA	<i>Présente</i>
M. FROMENT	<i>Excusé [procuration à M. Gauthier]</i>	Mme PAÏRO	<i>Absente</i>
M. GAUTHIER	<i>Présent</i>		

Membres Ès Qualités

Mme AMMAR-KHODJA [Agent comptable]	<i>Présente</i>
M. DARBON [Directeur de Sciences Po Bordeaux]	<i>Présent</i>
M. JARDINÉ, représentant le Recteur de l'Académie de Bordeaux	<i>Présent</i>
Mme PÉNÉLAUD [Représentante le DRFiP]	<i>Présente</i>
Mme COURDERC [Directrice Générale des services]	<i>Présente</i>

Membres invités

Mme ANNEZO	<i>Présente</i>	M. LE GRAET	<i>Visio</i>
Mme BASSOULET	<i>Visio</i>	Mme MARTIN	<i>Présente</i>
Mme BELLOT	<i>Excusée</i>	M. MBAYE	<i>Présent</i>
M. BERTRAND	<i>Présent</i>	Mme PELLARINI	<i>Présente</i>
M. BLINEAU	<i>Absent</i>	Mme PINCHAULT	<i>Présente</i>
Mme BRANGÉ	<i>Présente</i>	M. PLACHOT	<i>Visio</i>
Mme CARDONA	<i>Visio</i>	M. PREVOT	<i>Visio</i>
Mme CARON	<i>Visio</i>	M. RAMON (AAE)	<i>Excusé</i>
M. CORNU	<i>Visio</i>	Mme REILHAN	<i>Excusée</i>
Mme DELAMARRE	<i>Visio</i>	Mme ROUMAGNE	<i>Visio</i>
Mme FOREST	<i>Visio</i>	M. RENARD	<i>Visio</i>
M. GUILLOT (Doctorant)	<i>Visio</i>	M. SADRAN	<i>Excusé</i>
M. HERAUD	<i>Absent</i>	M. SMITH	<i>Présent</i>
M. HOFFMANN-MARTINOT	<i>Excusé</i>	Mme TAJRI	<i>Excusée</i>
M. LACAZE	<i>Visio</i>	Mme THIRIOT	<i>Présente</i>
M. LAFORE	<i>Excusé</i>		
M. LATASTE (AAE)	<i>Présent</i>		

M. Gallet ouvre la séance et salue les participants. Il énumère les absents ayant donné procuration.

1. Informations générales

■ Approbation du procès-verbal du CA du 27 juin 2025 PJ.1

M. Gallet s'enquiert d'éventuels commentaires concernant le procès-verbal de la séance du 27 juin.

M. Gauthier aurait un commentaire sur la page 13 du procès-verbal concernant les propos de M. Froment sur l'arrêt de la Chaire de Défense. La formulation utilisée (« qu'il accuse de commettre un génocide en Palestine ») lui semble particulière, étant donné que le génocide a été reconnu par une commission des droits de l'homme de l'ONU en septembre dernier. Il préférerait donc la formulation « qui commet un génocide en Palestine au regard du droit international ».

M. Gallet fait remarquer qu'une reconnaissance par une commission des Nations Unies ne suffit pas nécessairement en termes de droit à caractériser un acte de génocide. Il précise que la formulation actuelle montre qu'il s'agit du sentiment et du point de vue de M. Froment, ce qui lui semble correspondre au débat qu'ils avaient.

Mme Gaudin propose de trouver une formulation qui marque le fait que pour la personne qui s'exprime, il s'agit d'un génocide, sans que le conseil reprenne cette affirmation à son compte comme un fait établi.

M. Déloye suggère de reprendre la formulation précise utilisée par M. Froment, en utilisant le verbatim.

M. Gallet confirme : ils reprendront le texte tel qu'il a été énoncé et le mettront entre guillemets.

M. Gauthier précise que ce qui a alerté son groupe dans cette formulation précise, c'est l'impression qu'il serait seul à accuser, alors que dans les faits, beaucoup d'autres personnes et organismes internationaux reconnus accusent également.

M. Gallet comprend, mais c'est un procès-verbal et c'est ce qui a été dit à ce moment-là. Il met aux voix l'adoption du procès-verbal sur la base de la modification proposée, le verbatim exact sera repris.

Résultat du vote	Délibération 2025-22
Effectif statutaire du CA	30
Membres en exercice	29
Nombre de présents et d'excusés ayant donné procuration au moment du vote	23
	Pour 23
	Contre 0
	Abstention 0

→ Résultat : adoptée

■ Point d'actualité sur la rentrée

M. Darbon rappelle les résultats du tirage au sort qui a désigné les membres de la commission de discipline intervenant sur les VSS: Elora Cueto (titulaire deuxième année), Noa Lastouillat (quatrième année titulaire), Kenza Traibi (suppléante première année), Sacha Satsou (suppléante deuxième année), Nicolas Cornu (titulaire), Mathilde Falga (suppléante), Vincent Tiberj (titulaire), Margaux Lombard (titulaire), Cécile Malet-Dagréou (suppléante) et Hubert Delzangles (suppléant). Il remercie les participants d'avoir accepté cette tâche difficile.

M. Darbon annonce ensuite que la CCT va discuter d'Aquimob, qui traite de l'attribution des bourses en mobilité. Il explique que leur collègue Ludovic Plachot a élaboré une proposition de rénovation de l'outil qui ne fait pas actuellement consensus au sein de la CCT, alors qu'elle suppose une mobilisation significative de moyens. Ils vont essayer de convaincre leurs collègues, mais cela va être compliqué. Ils risquent donc de se retrouver avec un instrument vieillissant, de moins en moins performant et qui posera des problèmes à terme.

2. Affaires financières

■ Sorties d'inventaire PJ.2

Mme Ammar-Khodja présente les biens qui ont été mis à la destruction, qui représentent un montant de 79 766,88 euros. La totalité de ces biens a été amortie. Il n'y aura donc aucune incidence sur le compte de résultat de l'année 2025.

En l'absence de remarque, M. Gallet soumet la délibération au vote.

Résultat du vote	Délibération 2025-23
Effectif statutaire du CA	30
Membres en exercice	29
Nombre de présents et d'excusés ayant donné procuration au moment du vote	23
	Pour 23
	Contre 0
	Abstention 0

→ Résultat : adoptée

■ Modification de la délibération n° 2020-43 PJ.3

M. Le Graët explique qu'il s'agit d'approuver une remise commerciale au bénéfice des associations employeuses d'apprentis, car ces dernières ont subi des réductions budgétaires importantes cette année et certaines ont eu des difficultés à embaucher les apprentis de Sciences Po Bordeaux. La réduction proposée pour la campagne 2025-2026 ramène le prix de la formation au niveau de prise en charge officielle, supprimant ainsi le reste à charge employeur.

En l'absence de remarque, M. Gallet soumet la délibération au vote.

Résultat du vote	Délibération 2025-24
Effectif statutaire du CA	30
Membres en exercice	29
Nombre de présents et d'excusés ayant donné procuration au moment du vote	23
	Pour 23
	Contre 0
	Abstention 0

→ Résultat : adoptée

3. Organisation générale des études

■ Présentation convention création d'un double diplôme avec l'ENSMAC PJ.4

M. Darbon explique que ce projet avec l'ENSMAC a été arrêté au dernier moment la semaine précédente, avant de passer au Conseil d'administration de l'INP. Le contrôle de cette nouvelle offre de formation, dans le cadre du renforcement de la technique et des sciences dans le diplôme de Sciences Po Bordeaux, a démontré qu'il y avait un risque sérieux de déficit à quatre ans et éventuellement d'un déficit structurel pendant la totalité de la formation. La raison est que le calcul des coûts horaires et des frais par l'ENSMAC d'un côté, de l'INP et Sciences Po de l'autre ne s'est pas fait de la même manière. L'IEP a un système général moyen alors que l'ENSMAC fonctionnait comme si l'ensemble des intervenants étaient des vacataires. Sciences Po Bordeaux était donc à 148 euros l'heure contre 45 euros pour l'ENSMAC. Ils ont repris le travail et vont vérifier la totalité à la fois de la maquette et des contenus financiers. Il précise que dès que le projet sera prêt, il sera présenté au conseil d'administration, mais ne sera mis en marche que l'année suivante.

M. Gauthier demande si les conditions d'obtention des deux diplômes sont exactement similaires.

M. Darbon précise que les deux diplômes n'en font qu'un. C'est tout l'intérêt du projet puisque les étudiants seront à la fois des étudiants de l'INP et des étudiants de Sciences Po Bordeaux.

M. Gauthier demande si tous les prérequis, notamment le conditionnement du niveau C1 pour l'obtention du diplôme, ont été établis en concertation avec les deux établissements.

M. Darbon précise que les étudiants seront entièrement recrutés ensemble et diplômés ensemble selon les mêmes conditions des deux côtés.

■ **Modification du règlement sport (à titre conservatoire) PJ.5**

Mme Thriot explique que le règlement des sports n'avait pas été mis à jour depuis 2023 et que des modifications étaient nécessaires pour refléter l'évolution de la maquette et du règlement des études. Elle détaille les principales modifications :

- Page 4, concernant les absences : un pointage est effectué à chaque période scolaire et le règlement des études s'applique pour les absences en sport comme pour tous les autres enseignements.
- Page 5, sur l'équité de notation : cela formalise une pratique déjà existante consistant à vérifier l'ensemble des notes attribuées au titre du sport, pour éviter les inégalités flagrantes de notation entre les différents sports. Cette vérification est effectuée par un collectif composé du coordinateur des sports, des directeurs des études et des directrices de la scolarité.
- Page 6 : cette modification concerne les étudiants en profil spécifique, pour se mettre en conformité avec le règlement des études et des examens modifié en juin dernier. Une procédure a été mise en place pour identifier et accompagner les étudiants en difficulté, notamment en renforçant le rôle du référent handicap. Il est donc indiqué désormais que le référent handicap constitue un interlocuteur auquel les étudiants ayant des difficultés pour des raisons médicales ou de santé doivent s'adresser, et pas seulement au coordonnateur du pôle sport.

En l'absence de question, M. Gallet soumet la délibération au vote.

Résultat du vote	<i>Délibération 2025-25</i>
Effectif statutaire du CA	30
Membres en exercice	29
Nombre de présents et d'excusés ayant donné procuration au moment du vote	23
	Pour 23
	Contre 0
	Abstention 0

→ **Résultat : adoptée**

■ **Modification du règlement des études et des examens PJ.6**

M. Le Graët précise qu'il s'agit de modifications visant à préciser certains points sans changement d'orientation :

- Dans le chapitre introductif concernant les executive masters, l'introduction fait désormais allusion à la réforme du second cycle et précise que les executive masters s'y inscrivent également, tout en conservant des spécificités notables dues aux règles de financement de la formation professionnelle. Cette modification permet d'ajouter un point réglementaire concernant le lien des executive masters avec le référentiel de compétences RNCP.
- Le deuxième point concerne un ajout sur la formation distancielle. Cette forme de pédagogie hybride, voire entièrement distancielle, se développe en formation continue à la demande des salariés. L'IEP a même développé un executive master sur le management de la sécurité sociale internationale, dispensé à plus de 70 % à distance.
- Le dernier point concerne l'organisation des executive masters en quatre blocs de formation qui se succèdent tous les six mois. Des précisions sur les prérequis à l'entrée de chaque bloc ont été apportées avec les responsables de master concernés, du fait du développement de parcours individualisés. Ces parcours permettent aux personnes qui ne peuvent ou ne souhaitent pas suivre le master dans l'ordre classique sur deux ans de commencer par un bloc différent et d'étaler leur formation sur quatre ans. Cela implique pour le jury d'admission d'examiner au cas par cas, à l'aide des prérequis et de l'examen du CV et des motivations du candidat, la possibilité d'engager un parcours individualisé.

M. Gallet s'enquiert d'éventuelles interventions.

Mme Pistre pose une question sur les enseignements de langues dans les masters exécutifs : il est indiqué qu'une langue doit être enseignée, mais seul l'anglais semble actuellement proposé.

M. Le Graët confirme que l'établissement s'est concentré sur l'anglais et reconnaît qu'il faudrait peut-être le préciser dans le règlement des études.

Mme Pistre estime qu'il est préférable de préciser l'anglais dans le document, car si les étudiants demandent l'espagnol et que cela n'est pas possible faute d'anticipation, cela rendrait le document caduc.

M. Gallet confirme qu'il ne faut pas créer de fausses attentes. En l'absence d'autres remarques, il soumet le point au vote.

Résultat du vote	Délibération 2025-26
Effectif statutaire du CA	30
Membres en exercice	29
Nombre de présents et d'excusés ayant donné procuration au moment du vote	23
	Pour 23
	Contre 0
	Abstention 0

→ Résultat : adoptée

■ Reconnaissance partenariale dans les parcours diplômants de la formation continue PJ.7

M. Le Graët explique qu'il s'agit de proposer la reconnaissance d'un parcours de formation monté dans le cadre du partenariat avec le CHU de Bordeaux, qui comprend un organisme de formation interne appelé l'IMS Académie. Ce partenariat, décidé en 2023, s'est traduit par un cycle de formation continue proposé aux cadres administratifs du CHU souhaitant renforcer leurs compétences de management. Cette formation associe des formateurs de Sciences Po et du CHU et s'inspire largement du bloc numéro 1 de l'exécutif master sur le management public. L'objectif du CHU, auquel Sciences Po répond favorablement, est de créer une passerelle grâce à ce parcours vers l'exécutif master management public pour les cadres qui le souhaiteraient.

En l'absence de question, M. Gallet soumet la délibération au vote.

Résultat du vote	Délibération 2025-27
Effectif statutaire du CA	30
Membres en exercice	29
Nombre de présents et d'excusés ayant donné procuration au moment du vote	23
	Pour 23
	Contre 0
	Abstention 0

→ Résultat : adoptée

4. Affaires statutaires

■ Modification du règlement des procédures d'entrées PJ.8

Mme Pellarini précise que les parties spécifiques dédiées à l'ENSMAC avaient été présentées en CPCA, mais ne seront pas présentées cette année. De même, la création d'une filière avec Taiwan avait été anticipée, mais elle est reportée à l'année prochaine. Mme Pellarini va donc simplement présenter les petites modifications annexes :

- Page 3, il est précisé que les matières choisies lors de l'admissibilité en première année sont fixées par la commission des vœux d'examen.
- Page 5 : introduction d'une nouvelle filière avec Turin pour la FIFI.
- Page 10 : concernant l'entrée en quatrième année, une possibilité supplémentaire est accordée aux candidats de se voir proposer une affectation sur un parcours auquel ils n'auraient pas candidaté, en fonction de leur profil et des éléments en possession du jury. De même, le vocabulaire concernant les majeures a été modifié pour être cohérent avec la réforme du deuxième cycle.

M. Gallet remercie Mme Pellarini et s'enquiert d'éventuelles interventions.

Mme Pistre remarque que les candidats résidant à l'étranger au moment des épreuves d'entrée peuvent être dispensés de certaines épreuves, ce qui pose problème cette année : certaines entrées directes en 4A n'ont pas du tout le niveau requis en langue vivante B. Elle suggère une vérification du niveau B1/B2, car le décalage est trop important et impossible à rattraper en six mois.

M. Bertrand explique que les étudiants qui intègrent directement la quatrième année passent normalement des épreuves écrites, mais peuvent en être dispensés lorsqu'ils sont étrangers ou résident à l'étranger. De nombreux étudiants en programme Erasmus demandent cette dispense. Dans ce cas, M. Bertrand envoie les dossiers aux responsables de parcours pour qu'ils les étudient et proposent ou non la dispense. Il s'étonne néanmoins que des étudiants ayant un niveau de langue vivante B très faible se présentent alors qu'ils savent qu'ils devront suivre une LVB à Sciences Po Bordeaux. De son côté, M. Bertrand encourage les candidats qui le contactent préalablement à obtenir des certifications, mais il n'est pas sûr de la légalité d'exiger absolument ces certifications, la plupart étant privées, ce qui peut introduire un élément d'inégalité sociale.

Mme Pistre suggère d'envisager un oral de 10 minutes par visioconférence pour vérifier le niveau.

M. Bertrand confirme qu'il faudra revoir les modalités des épreuves d'admission.

En l'absence d'autres remarques, M. Gallet soumet la délibération au vote.

Résultat du vote	Délibération 2025-28
Effectif statutaire du CA	30
Membres en exercice	29
Nombre de présents et d'excusés ayant donné procuration au moment du vote	23
	Pour 23
	Contre 0
	Abstention 0

→ Résultat : adoptée

■ Modification règlement des exonérations i-concours PJ.9

Mme Brangé précise que I-concours est un dispositif de formation à distance qui prépare aux concours de la fonction publique et qu'il s'agit de mettre à jour le règlement pour intégrer ce dispositif dans les règlements centralisateurs. En effet, deux problèmes ont été identifiés : d'une part, certaines personnes ne s'attendent pas à ce qu'il y ait un nombre de places limitées pour une formation en ligne, donc cela a été davantage précisé dans le règlement ; d'autre part, la gestion des défauts de paiement a été améliorée et il a été précisé qu'un remboursement peut être demandé si l'utilisateur ne s'est pas encore connecté à la plateforme.

Résultat du vote	Délibération 2025-29
Effectif statutaire du CA	30
Membres en exercice	29
Nombre de présents et d'excusés ayant donné procuration au moment du vote	23
	Pour 23
	Contre 0
	Abstention 0

→ Résultat : adoptée

■ Modification du règlement i-concours PJ.10

Mme Brangé explique qu'il a été inscrit qu'il est possible de demander un remboursement, sauf si l'utilisateur s'est déjà connecté à la plateforme et a pu télécharger les contenus. Un deuxième élément concerne les défauts de paiement : un délai de 15 jours pour le remboursement a été introduit, ce qui facilite la gestion administrative.

M. Gallet soumet ces deux points au vote.

Résultat du vote		<i>Délibération 2025-30</i>
Effectif statutaire du CA		30
Membres en exercice		29
Nombre de présents et d'excusés ayant donné procuration au moment du vote		23
	Pour	23
	Contre	0
	Abstention	0

→ **Résultat : adoptée**

■ **Règlement concours Photo PJ.11**

Mme Martin présente le concours photo organisé dans le cadre de la politique de développement durable de l'établissement pour promouvoir les mobilités vertueuses des étudiants sortants. Il s'agit d'un partenariat avec la SNCF Voyageurs proposant aux étudiants en mobilité de photographier leurs déplacements vertueux, que ce soit pour se rendre sur leur lieu de mobilité ou lors de leurs déplacements intramobilité (vacances, visites d'amis, etc.). La délibération porte sur l'achat des lots du concours : un appareil photo, des pass Interrail et des livres, financés grâce à une subvention de la SNCF et sur fonds Erasmus.

En l'absence de remarques, M. Gallet met aux voix la délibération.

Résultat du vote		<i>Délibération 2025-31</i>
Effectif statutaire du CA		30
Membres en exercice		29
Nombre de présents et d'excusés ayant donné procuration au moment du vote		23
	Pour	23
	Contre	0
	Abstention	0

→ **Résultat : adoptée**

5. Politiques de l'établissement

■ **Adoption du contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP)**

M. Darbon informe que le projet de contrat d'objectifs et de performance n'est pas terminé et reste en cours de réalisation en raison des changements gouvernementaux. Ce contrat, qui devait être signé par le ministre, était censé déterminer les orientations pour la période 2025-2027 sur la base d'un plan stratégique dont la rédaction a pris plusieurs années de retard. Il rappelle les trois orientations prioritaires identifiées après discussions en conseil d'administration : pilotage de l'offre de formation, recherche et innovation, et transition écologique et développement durable. Ce programme de gestion fixe des objectifs de performance associés à des indicateurs vérifiables qui détermineront les relations avec le rectorat et les dotations futures.

■ **Adoption du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) PJ.12.1, 12.2, 12.3, 12.4, 12.5**

Mme Couderc présente le document SPSI (Stratégie Pluriannuelle de Stratégie Immobilière), validé par les tutelles après présentation au CA de décembre 2024. Cet outil permet d'établir un diagnostic, de se projeter sur les aménagements futurs et de faciliter les demandes de subvention pour le développement durable et l'innovation sociétale.

Diagnostic de l'existant :

- Le diagnostic occupationnel révèle un manque de lieux privatifs pour les personnels et élèves, une saturation de la bibliothèque (extension en cours) et des difficultés d'exploitation temporelle des salles de cours.
- Le diagnostic technique et réglementaire est satisfaisant, voire très satisfaisant, pour un établissement relativement récent.
- Le diagnostic environnemental montre que l'établissement répond aux objectifs 2030 et 2040 en matière énergétique.

- Les conclusions identifient la nécessité d'optimiser l'occupation surfacique, des lacunes fonctionnelles que l'extension devrait combler, des pathologies bâtementaires ponctuelles à traiter cette année, et des problématiques de confort thermique.

Stratégie et besoins :

- Il manque des espaces d'enseignement, notamment un grand amphithéâtre capable d'accueillir une promotion complète.
- Les espaces actuels manquent de modularité pour permettre des occupations mixtes.
- Il y a besoin de surfaces supplémentaires en bibliothèque et administratives.
- L'établissement ne dispose d'aucun espace dédié à la pratique sportive.

Performance environnementale :

- Les problématiques d'isolation thermique concernent notamment les deux amphithéâtres des années 1960.
- Une étude pour l'installation de panneaux solaires est en cours.
- Le raccordement au réseau de chaleur urbain (RCU) est envisagé.
- La problématique thermique est prioritaire dans l'établissement.

Stratégie patrimoniale :

- L'extension de la bibliothèque est bien débutée et même bien avancée.
- Un projet à long terme prévoit la création d'un bâtiment avec amphithéâtre pour accueillir une cohorte entière et de nouveaux espaces de formation. Cela nécessite des échanges avec l'Université de Bordeaux, la parcelle étant en copropriété.

Stratégie d'intervention :

- Les travaux de rénovation et d'entretien ont été présentés et votés dans le PPI de décembre dernier.
- Les travaux non réalisés figureront dans le prochain plan de décembre.

Avis des tutelles (DGESIP et Direction Interrégionale de l'État) :

- Les avis sont favorables, mais assortis de deux réserves.
- La première réserve demande d'optimiser le taux d'occupation en privilégiant le réaménagement de l'existant (remarque générale liée à la baisse démographique anticipée, qui ne devrait pas concerner leur IEP sélectif).
- La seconde réserve porte sur l'exploration des pistes de mutualisation et d'intensification des usages avec les autres établissements du site

M. Gallet s'enquiert d'éventuelles questions.

M. Lefèvre s'interroge sur les opportunités liées aux panneaux solaires, notamment si celles-ci se limiteraient à l'autoconsommation ou si, dans la même logique que le RCU, elles pourraient être partagées avec les voisins.

Mme Couderc explique qu'il faut déjà réaliser une étude préalable. Elle précise que l'établissement ne peut pas poser de panneaux solaires sur le toit plat, car le revêtement ne le permet pas. L'idée serait donc d'étudier la pose de panneaux solaires sur les revêtements des deux amphithéâtres qui sont actuellement rénovés en termes d'isolation thermique. La surface étant assez limitée, cela serait plutôt destiné à de l'autoconsommation.

M. Déloye se réjouit de la qualité du document et de la progression des équipes sur ce dossier. Il estime cependant que l'argumentation contre le nouvel amphithéâtre, discutée en CA restreint, ne tient pas. La baisse démographique ne concernera pas l'établissement qui recrute actuellement 1 candidat sur 15 et pourra maintenir sa sélectivité. Surtout, l'amphithéâtre Montesquieu sature déjà à 330 places alors que l'établissement accueille actuellement plus d'étudiants en première année, et que les nouvelles filières pourraient porter l'effectif à 400-420 élèves, créant un déficit de places dès l'inscription. Il juge important d'avoir un amphithéâtre en propre pour une promotion complète et considère irréaliste la mutualisation avec d'autres établissements qui ont les mêmes besoins aux mêmes moments. Il rappelle qu'une partie des coûts est assurée par l'établissement lui-même, ne grevant donc pas le budget public.

Mme Pénélaud exprime son désaccord avec l'analyse présentée. Dans les 5 ans à venir, 500 000 élèves ne vont pas intégrer le système scolaire, et l'Académie Bordeaux-Limoges-Poitiers constatera une disparition de 15 000 élèves dès la rentrée 2026. Même si Sciences Po est une filière sélective qui n'a pas vocation à baisser ses effectifs, l'établissement se trouve dans un campus avec d'autres structures qui vont subir ce choc démographique majeur. On ne peut pas

ignorer cette réalité dans le SPSI, car l'immobilier se planifie sur 20-30 ans et les amphithéâtres ont vocation à durer. Elle note également que le SPSI ne mentionne pas l'impact des évolutions des modes d'enseignement (cours dématérialisés ou à distance) sur les besoins en surfaces immobilières. Ces deux éléments auront probablement un impact sur les 15 ans à venir.

M. Pujolar insiste sur la nécessité d'une approche site pour plusieurs sujets comme le réseau de chaleur urbain et les panneaux solaires, déjà en discussion pour Bordeaux, Périgueux et Agen. Concernant les projections, l'Université de Bordeaux compte 3 000 étudiants supplémentaires cette année pour un effectif d'environ 55 000, et certains amphithéâtres sont saturés malgré une forme de baisse des effectifs. Il faut donc mener une réflexion plus approfondie sur le dimensionnement des équipements. Il évoque ensuite la présentation du schéma pluriannuel lors d'un récent conseil de développement de l'Université de Bordeaux auquel participe Sciences Po, soulignant qu'une logique de site existe, mais doit être renforcée. Avec la fin de l'opération campus et des instances de partage associées, une proposition sera faite aux établissements pour continuer à travailler collectivement sur l'immobilier, la sécurité et la mobilité. Cette coordination est importante, car traiter la sécurité sur une partie du campus sans l'étendre aux autres zones crée des effets de vases communicants pour tous, d'où la nécessité de retrouver une nouvelle instance pour pouvoir échanger sur ces questions.

M. Gallet soulève la question concrète des panneaux solaires. Il demande si l'idée est d'adopter une approche par site dans l'optique de vendre cette électricité aux collectivités locales environnantes.

M. Pujolar répond que cela pourrait permet d'alimenter les activités d'autres établissements, notamment certains laboratoires de l'Université de Bordeaux très consommateurs en énergie, qui ne s'arrêtent pas même pendant l'été.

M. Déloye revient sur la question des cours à distance et précise que la grande majorité des enseignants n'est pas favorable à cette bascule. Il rappelle l'expérience traumatisante des cours à distance pendant la période imposée du Covid, qui a entraîné des conséquences non négligeables pour les élèves. On ne peut pas obliger les enseignants à basculer sur des cours à distance pour des raisons d'espace, faute d'avoir investi dans l'infrastructure universitaire. Des solutions existent sur le papier (les cours à distance, les MOOC), mais elles ne sont pas forcément attestées pédagogiquement et elles entraînent des conséquences sur le bien-être de tous.

Mme Gaudin formule deux remarques pédagogiques. D'abord, les pédagogies actives qui se développent actuellement sont très consommatrices d'espace et ne se pratiquent qu'en présentiel. Ensuite, elle observe que le terme MOOC a disparu du vocabulaire, mais qu'une réflexion est en cours sur les modalités d'évaluation. Avec le développement de l'intelligence artificielle, certaines modalités d'évaluation risquent d'être délaissées, tandis que les évaluations en présentiel, également très consommatrices d'espace, devraient perdurer. Or il est difficile de mutualiser des espaces pour les examens, tous les établissements organisant leurs épreuves simultanément.

En l'absence d'autres remarques, M. Gallet met au vote la délibération.

Résultat du vote	<i>Délibération 2025-32</i>
Effectif statutaire du CA	30
Membres en exercice	29
Nombre de présents et d'excusés ayant donné procuration au moment du vote	23
	Pour 23
	Contre 0
	Abstention 0

→ **Résultat : adoptée**

■ Bilan des admissions 2025 PJ.13

Mme Pellarini présente les chiffres des candidatures : 3 777 pour le cursus de première année général, 609 pour les cursus internationaux et 343 pour l'entrée directe en 4e année. La prépondérance des candidates féminines se maintient, bien que leur part ait légèrement diminué cette année.

Concernant l'ouverture sociale, sur les 26 % de boursiers du supérieur en première année du cursus général, 9 % étaient déjà boursiers dans le secondaire, alors que l'objectif fixé par le rectorat était de 12 %. Malgré cette baisse, le taux de boursiers du supérieur reste stable. Le seuil pour obtenir une bourse dans le secondaire est très bas, limitant le nombre d'élèves éligibles, contrairement au supérieur où les critères différents permettent d'atteindre 26 %.

Sur l'ouverture territoriale, la majorité des candidats proviennent de l'Académie de Bordeaux, mais aussi de Toulouse, Nantes, Versailles et Poitiers. Une belle proportion vient de l'étranger et des DROM-COM. Ces résultats reflètent les politiques Cordées de la Réussite.

M. Gallet souligne que les trois académies de la région parisienne sont très peu représentées aujourd'hui dans les admis.

Mme Pellarini confirme : ces candidats peuvent réussir, mais ne choisissent pas prioritairement l'IEP de Bordeaux. Elle souligne que l'Académie de Limoges, qui ne figure pas dans le top 10 des candidatures, apparaît désormais dans le top 10 des admis, ce qui reflète la politique d'égalité des chances de l'établissement. Concernant la réussite au baccalauréat des admis, une grande majorité a obtenu la mention très bien, y compris avec félicitations, tandis que seulement 11 % ont eu la mention bien.

M. Gallet demande s'il serait possible d'avoir un résumé sur les trois dernières années pour analyser les tendances. Il suggère qu'une présentation synthétique permettrait de mieux comprendre quels éléments ont significativement évolué sur trois ans et d'en expliquer les raisons.

Mme Pellarini répond que sur trois ans, la situation n'a pas singulièrement évolué. L'établissement maintient une proportion très importante de candidats, entre 3 000 et 5 000 par an, notamment pour le cursus général. Les légères baisses s'expliquent par l'introduction d'un outil de calcul de chance sur Parcoursup qui ne correspond pas au style de sélection de l'établissement : il se base sur les intitulés des spécialités alors que l'IEP ne regarde que les résultats, rendant toutes les simulations erronées.

Concernant les cursus internationaux, la commission de validation des vœux a établi que seuls les titulaires de Bac à Bac+1 peuvent désormais candidater, entraînant une baisse des candidatures, car les Bac+2 à Bac+4 n'apparaissent plus. Elle conclut en disant qu'il n'y a aucune inquiétude à avoir, car la situation reste plutôt stable sur ces trois années.

M. Déloye intervient sur l'évolution des candidatures. Il a rédigé une note comparative montrant que tous les Sciences Po connaissent une évolution similaire : deux années de très forte augmentation (115 % suite au basculement sur Parcoursup), suivies d'une baisse. Cette année, Sciences Po Paris affiche une hausse de seulement 0,4 %, suggérant qu'un plafond est probablement atteint. Tous les autres IEP connaissent une baisse : Grenoble -24 %, le concours commun -15-16 %, et Bordeaux -2-3 %, soit la baisse la plus faible. Concernant les mentions au baccalauréat, il explique qu'il est difficile d'analyser leur évolution en raison des conditions d'attribution fluctuantes. En 2021-2022, il y a eu une forte inflation des notes liée au confinement et aux consignes données. Actuellement, on observe un retour à une notation plus normale. Pour comparer sur trois ans, il faudrait donc comparer le nombre de mentions très bien distribuées année par année. L'indicateur pertinent reste les mentions très bien avec félicitations, sur lesquelles Sciences Po Bordeaux est en concurrence directe avec Paris.

M. Tiberj ajoute que Sciences Po Bordeaux est le deuxième IEP le moins refusé, derrière Paris. L'IEP de Bordeaux accueille le plus de bacheliers boursiers du secondaire et se positionne au deuxième rang en termes de niveau de baccalauréat. Il attire aussi l'attention sur les licences de sciences politiques qui émergent dans les facultés de droit : ce sont les meilleurs étudiants de ces universités qui s'inscrivent dans ces cursus, et pourtant, ils n'ont pas été admis à Sciences Po Bordeaux.

M. Gallet observe que l'établissement attire principalement le Grand Ouest, de l'ex-Auvergne jusqu'à la Bretagne, et s'étonne que si peu d'étudiants franciliens viennent à Bordeaux alors que la ville est désormais à deux heures de TGV de Paris et que le coût de la vie y reste moins élevé qu'à Paris.

M. Déloye fait remarquer que l'IEP de Lille attire beaucoup de Parisiens, car il se situe à une heure de Paris et coûte encore moins cher que Bordeaux.

M. Gallet demande s'il y a des éléments à signaler concernant les JPPJV.

M. Déloye répond que cela reste conforme à ce qu'ils connaissent depuis 2020. Cette année, 68 propositions d'inscription ont été envoyées aux élèves JPPJV, dont 48 se sont effectivement inscrits à l'IEP. Sur les 20 qui n'ont pas choisi Sciences Po Bordeaux, 12 sont allés soit en classe préparatoire parisienne, soit à Sciences Po Paris et ses annexes. Les 48 étudiants inscrits représentent 13 % de l'effectif de première année, ce qui est conforme au mouvement

observé depuis la réforme Parcoursup. Il précise que 38 établissements lycéens sur 49 ont obtenu une proposition de l'IEP, avec 12 départements représentés.

M. Gallet demande s'il y a d'autres questions.

Mme Gaudin fait une remarque sur le déséquilibre de genre dans les admissions, soulignant que le manque de garçons ne suscite pas les mêmes préoccupations que le manque de filles dans les écoles d'ingénieurs. Elle estime regrettable cette absence d'équilibre et trouve frappant que cette situation ne semble pas davantage préoccuper. Elle aimerait qu'une réflexion soit menée sur ce sujet.

M. Tiberj explique que la féminisation a commencé dans les années 2000. Cette bascule s'explique par le mode de sélection : auparavant, un rééquilibrage maintenait le pourcentage en dessous de 65 %, les garçons étant favorisés par le concours. Désormais, avec un algorithme basé sur les notes, les filles qui se présentent sont de fait meilleures que les garçons et cette tendance s'accroît. Même en contrôlant les variables, les filles obtiennent de meilleurs résultats. Il souligne cependant l'existence d'un « effet du genre minimal » observé à Paris et Bordeaux : lorsque la proportion de garçons devient très faible, ceux-ci réussissent paradoxalement mieux à l'oral qu'ils ne le devraient compte tenu de leur niveau académique.

■ Présentation du rapport sur l'insertion professionnelle des diplômés 2022 PJ.14.1 et 14.2

Mme Annézo présente l'enquête insertion pour la promotion 2022, qui ne montre pas d'énormes différences par rapport aux éditions précédentes. Cette enquête à 30 mois a interrogé environ 400 diplômés avec un taux de réponse d'environ 60 %.

Taux d'insertion et accès à l'emploi :

- Le taux d'insertion reste stable à 94 %.
- 35 % des diplômés obtiennent leur premier emploi avant le diplôme et 11 % moins d'un mois après, soit 46 % qui décrochent très rapidement leur premier emploi.
- Le taux de poursuite d'études s'élève à 26 % l'année suivant le diplôme, en légère augmentation.

Caractéristiques des postes :

- Près de 50 % de contrats à durée indéterminée.
- 7 % de titulaires ou stagiaires de la fonction publique.
- 83 % des diplômés occupent un emploi avec le statut-cadre.

Caractéristiques d'employeur :

- Légère variation par rapport aux années précédentes : la part du secteur privé a diminué à 42 % (contre 50 % pour la promotion précédente).
- Le secteur public représente 41 % et le secteur associatif 17 %.

Secteurs d'activité :

- Administration et service public : 30 %.
- Conseil et études : 13 %.
- Santé et social : 10 %.
- Énergie : 9 %.

Rémunération :

- Légère baisse du revenu mensuel net moyen par rapport à la promotion 2021.
- Revenu annuel brut moyen hors prime : 37 000 euros, conforme aux enquêtes précédentes.

Responsabilités professionnelles :

- Les diplômés exercent principalement des responsabilités de projet ou de mission.
- 22 % ont des responsabilités hiérarchiques, 32 % des responsabilités d'équipe, 44 % ont la responsabilité d'un budget.
- 54 % des diplômés ont des missions liées à la RSE, avec les questions environnementales en première position.

Localisation et international :

- 19 % des diplômés sont en poste à l'étranger (augmentation de trois points).
- 38 % ont des missions liées à l'international, 69 % traitent de projets avec des pays étrangers, 31 % travaillent régulièrement à l'international.

M. Gallet fait remarquer que deux diapositives l'interpellent particulièrement. La première est celle sur la proportion de diplômés travaillant à l'étranger, qui est faible malgré l'année de mobilité et la promotion de Sciences Po comme école ouverte sur l'international. La deuxième est celle sur les revenus : sur dix ans, s'ils prennent en compte l'inflation, les revenus des diplômés ont en réalité baissé.

Mme Annézo précise que la baisse du niveau de rémunération peut s'expliquer par la légère baisse du secteur privé : plus de diplômés travaillent dans le public, entraînant un niveau de rémunération potentiellement plus faible. Concernant la localisation à l'étranger, elle reconnaît qu'ils doivent chercher à comprendre les raisons de cette évolution.

M. Déloye intervient sur les salaires. Il souligne que de nombreux élèves choisissent désormais des secteurs d'emploi, notamment le tiers secteur, où la rémunération n'est pas l'élément déterminant. Il attribue cette évolution à la volonté de concilier vie professionnelle et personnelle, ainsi qu'aux valeurs des étudiants. Il cite des enquêtes sur les diplômés des grandes écoles montrant que la variable salaire, bien que non négligeable, est devenue beaucoup moins importante qu'il y a 15-20 ans dans le choix d'une carrière. Il suggère une enquête qualitative pour comprendre si ce relatif décrochage résulte d'un arbitrage personnel ou d'une moindre reconnaissance du diplôme sur le marché de l'emploi, ce qui serait préoccupant pour l'institution.

M. Gallet s'enquiert d'autres questions.

Mme Duval relève que 75 % des étudiants invoquent le manque d'expérience professionnelle. Cela peut s'expliquer par l'impact de la pandémie sur cette promotion, mais elle considère toutefois que cette problématique reste très présente : certains étudiants, bien que minoritaires, n'effectuent pas de stage avant la cinquième année. Cela pose des problèmes tant pour leurs compétences professionnelles que pour leur capacité à décrocher un stage de six mois par la suite. Elle suggère de trouver des solutions pour flexibiliser les stages et d'informer les étudiants qu'ils peuvent faire des stages dès le premier cycle, car les plateformes de stages de Sciences Po Bordeaux s'adressent majoritairement aux étudiants en master.

Mme Annézo présente un focus sur l'insertion professionnelle selon le genre en comparant les promotions 2022 et 2018.

Taux d'insertion et poursuite d'études :

- Le taux d'insertion global s'élève à environ 93 % à deux ans sans écart significatif entre hommes et femmes.
- Les femmes ont tendance à poursuivre plus souvent leurs études 30 mois après l'obtention de leur diplôme
- Le genre n'influence pas significativement la décision de poursuivre des études (environ 25 % quel que soit le genre).

Délai d'accès au premier emploi :

- Les femmes décrochent généralement plus rapidement leur premier emploi que les hommes.
- Pour la promotion 2022, il y a une équité totale avant le diplôme (35 %), mais les hommes éprouvent davantage de difficultés à trouver un emploi plus de six mois après.

Orientation professionnelle :

- La fonction publique attire davantage les hommes, avec un écart qui se creuse : 15 % contre 7 % pour la promotion 2018, et 27 % contre 16 % pour la promotion 2022.
- Les femmes privilégient des études dans un autre master pour diversifier leurs connaissances, tandis que les hommes ont un projet professionnel plus marqué vers les concours de la fonction publique.

Statuts et contrats :

- Il y a très peu d'écart de genre sur la proportion de cadres, avec une légère inversion observée (la part d'hommes cadres a reculé de 7 points).
- Les femmes sont plus souvent en contrat à durée déterminée, mais aussi plus souvent en contrat à l'étranger.

Secteurs d'activité :

- Les hommes occupent plus fréquemment des postes dans l'administration et le service public.
- Les femmes sont légèrement surreprésentées dans certains secteurs traditionnellement perçus comme masculins (conseil, finance, informatique).

Types d'employeurs :

- Le secteur public attire davantage les hommes, cet écart tendant à s'accroître.
- Les femmes se dirigent plus vers le secteur associatif, avec un écart également croissant.
- Le secteur privé présente une représentation quasi équivalente.
- Les femmes tendent à travailler plus souvent pour des PME, les hommes privilégient les grandes entreprises

Responsabilités et missions :

- Les femmes ont plus de responsabilités fonctionnelles (budget, projet), les hommes davantage de responsabilités hiérarchiques d'équipe.
- Les femmes sont plus souvent impliquées dans les missions RSE et perçoivent davantage leurs employeurs comme engagés dans la transition écologique.

Mobilité internationale :

- Il y a une diminution globale des expériences à l'international par rapport aux promotions précédentes.
- Les femmes ont tendance à être plus mobiles à l'étranger : elles occupent plus souvent des postes à l'étranger, réalisent davantage de missions internationales et travaillent dans des zones géographiques plus diversifiées.
- Les hommes restent plutôt dans le secteur limitrophe ou européen.

Rémunérations :

- Les écarts salariaux sont faibles et ont tendance à s'inverser par rapport aux tendances nationales.
- Les femmes perçoivent une rémunération légèrement supérieure à celle des hommes (à typologies de postes égales).
- Plusieurs facteurs expliquent cela : moins de temps partiel, insertion plus rapide, statut de cadre plus fréquent, surreprésentation dans la finance/informatique/conseil, et responsabilités plus régulières.

Mme Annézo s'enquiert d'éventuelles questions.

M. Déloye demande une précision concernant la diapositive sur les poursuites d'études versus concours de la fonction publique. Il s'interroge sur le fait de savoir si la préparation d'un concours de la fonction publique est comptabilisée dans les poursuites d'études.

Mme Annézo précise que la question sur la poursuite d'études doit être comprise de manière globale et inclut également les préparations aux concours. Par contre, concernant les concours de la fonction publique, elle souligne qu'il s'agit d'une question fermée demandant simplement si les diplômés ont présenté un concours de la fonction publique après Sciences Po Bordeaux.

M. Déloye estime qu'il serait intéressant pour l'avenir d'établir cette distinction. Il explique que les étudiants qui poursuivent des études en raison du calendrier des concours administratifs, qui ont lieu à l'automne de la diplomation, s'inscrivent dans un horizon relativement court-termiste et dans une continuité par rapport à leur formation à Sciences Po Bordeaux. En revanche, la poursuite d'études en dehors de l'horizon de la fonction publique concerne des étudiants qui cherchent un complément ou un approfondissement.

Mme Annézo indique que cette donnée figure dans la synthèse globale : parmi les 26 % de diplômés qui poursuivent des études, 53 % s'inscrivent dans un autre master, 20 % dans un master spécialisé ou MBA et 17 % préparent un concours.

Mme Gaudin explique que certains étudiants se sentent plus rassurés de faire un master spécialisé dans le domaine qu'ils visent. Elle rappelle que leurs étudiants sont plus jeunes que la moyenne des diplômés de master, 21 ou 22 ans pour certains lors de la diplomation, et ils recherchent parfois une spécialisation supplémentaire avant d'entrer dans la vie active.

M. Lartigau demande s'il existe des chiffres ou des études comparatives avec les autres Sciences Po, notamment de province, concernant le niveau d'insertion professionnelle et les rémunérations.

Mme Annézo explique que chaque établissement d'enseignement supérieur réalise une enquête insertion similaire, initialement ministérielle. Pour Sciences Po Bordeaux, il s'agit de l'enquête de la Conférence des Grandes Écoles (CGE). La CGE produit une synthèse globale, mais il est complexe de se comparer exclusivement avec les autres IEP, car elle définit trois catégories d'écoles (commerce, management et « autres »), Sciences Po Bordeaux appartenant à la catégorie « autres » qui regroupe des établissements divers comme les écoles vétérinaires. Il faudrait examiner les chiffres publiés par chaque établissement individuellement pour effectuer des comparaisons plus précises.

M. Déloye indique que les données des autres établissements sont disponibles en ligne par obligation nationale. Il cite en exemple Lille avec 90 % d'insertion annuelle et Sciences Po Paris avec 99 %.

M. Gallet trouve surprenant la part importante d'étudiants qui poursuivent leurs études après la cinquième année. Environ un quart des étudiants poursuivent leurs études après Sciences Po, alors que la formation en cinq ans est censée préparer au monde professionnel.

Mme Duval demande s'il existe des données chiffrées sur les études poursuivies par les diplômés et sur le type d'études choisies. Ces informations constitueraient un indicateur précis pour identifier les lacunes dans la formation dispensée à Sciences Po Bordeaux et déterminer les matières que les étudiants souhaitent renforcer après leur diplôme.

Mme Gaudin répond qu'il y a une grande diversité des parcours post-diplôme. Les jeunes diplômés, estimant avoir encore du temps devant eux, cherchent souvent à ajouter une touche d'originalité à leur parcours pour se singulariser sur le marché du travail.

Mme Annézo indique qu'il s'agit principalement d'universités françaises, de grandes écoles ou d'écoles de service public qui regroupent ces concours. Concernant les domaines de formation, le droit et la justice arrivent en premier. Viennent ensuite les relations internationales, l'économie, le commerce et le management. Elle souligne également, comme l'a mentionné Mme Gaudin, la diversité des formations avec des domaines comme la mode, l'art, le design et l'architecture.

Mme Gaudin s'interroge sur la comptabilisation des écoles de service public dans les poursuites d'études.

Mme Annézo répond que sont comptabilisés en poursuite d'études tous les diplômés inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur après Sciences Po Bordeaux.

Mme Gaudin fait remarquer qu'un étudiant reçu à l'ENM ou à l'école de Rennes pour devenir directeur d'hôpital, bien qu'il continue d'apprendre, est fonctionnaire stagiaire. Elle trouve que cette situation mériterait une précision dans la classification.

M. Lartigau estime qu'il faudrait distinguer les deux situations, car certaines écoles de service public proposent des masters spécialisés, en plus de la formation classique d'administrateur suite à un concours.

■ Présentation du rapport sur la recherche 2024 PJ.15

M. Smith présente le rapport de recherche 2024 de l'établissement qui compte deux unités mixtes de recherche. Il met l'accent sur les 48 projets en cours (financés et contractualisés) plutôt que sur le nombre d'ouvrages ou d'articles, car cela témoigne de l'activité de recherche quotidienne. Il note que 21 thèses ont été soutenues et que 127 événements ont été organisés, dont beaucoup en co-organisation entre le LAM et le CED, témoignant des bonnes relations entre les deux laboratoires et du travail important de médiation scientifique réalisé. Concernant le budget, il met en avant l'obtention de davantage de contrats ANR en 2024. Il pointe une petite baisse des financements du conseil régional, qui reste généreux pour les SHS, mais a introduit des contraintes de cofinancement difficiles à satisfaire en sciences politiques et sociologiques. Enfin, il insiste sur la valorisation de la recherche effectuée à l'IEP sous forme d'enseignement. Le rapport consacre ses pages centrales au programme DECA, dédié à une formation beaucoup plus systématique qu'auparavant aux méthodes des sciences sociales, et il incite les membres du CA à lire ces pages explicatives.

M. Gallet remercie M. Smith et demande s'il y a des questions ou des remarques.

M. Gauthier revient sur le graphique des publications d'articles et de publications scientifiques et observe une baisse depuis le Covid. Il s'interroge sur les causes de cette diminution.

M. Smith estime que la pression croissante pour publier des articles à comité de lecture, forme la plus exigeante de publication, explique le délaissement des chapitres d'ouvrages. Les éditeurs sont également moins enclins à publier des ouvrages collectifs pour des raisons commerciales.

M. Déloye souligne qu'il faut faire attention au fait que l'on compare des cohortes différentes. Il explique que les collègues qui publiaient beaucoup de livres ou de directions d'ouvrages au milieu des années 2010 avaient une stratégie de publication privilégiant largement ce type de support, qui est devenu aujourd'hui moins pris en compte pour des raisons commerciales et d'évaluation. Il observe par ailleurs une évolution du nombre d'articles à comité de lecture qui repart à la hausse après la crise du Covid. La maturation d'un article prend beaucoup plus de temps que l'acceptation d'un chapitre, ce qui donne naissance à un rythme plus lent de publication.

M. Tiberj abonde dans le sens des interventions précédentes en soulignant que les publications ne relèvent pas du même domaine et ne s'adressent pas aux mêmes revues. De nombreux articles soumis à des comités de lecture sont désormais rédigés en langue anglaise pour des revues aux exigences plus strictes que les comités de lecture français. Il rappelle également que beaucoup de collègues se trouvent aujourd'hui dans une situation où ils doivent simultanément publier, enseigner, mener des recherches et déposer des projets.

Mme Ndiaye précise que les comités de rédaction des revues ont eu beaucoup de mal à recruter des évaluateurs pendant la période Covid, car tous ont été mobilisés par la crise sanitaire. Le travail d'aller-retour entre les auteurs et les revues s'est rallongé.

Mme Duchesne ajoute que les laboratoires comptent de nombreux jeunes collègues brillants concentrés simultanément sur leur HDR : quand on prépare son HDR, on publie moins d'articles.

Mme Ndiaye se fait le relais des inquiétudes des doctorants concernant leur représentation au conseil d'administration. Elle rappelle que les doctorants sont actuellement invités en tant qu'auditeurs, mais ne sont pas représentés dans le collège électoral étudiant. Ces questions légitimes ont été soumises au directeur, notamment concernant les frais d'inscription des doctorants qui sont par ailleurs enseignants dans l'établissement. Bien que ces sujets ne relèvent pas du CA d'aujourd'hui, ils constituent des enjeux importants à traiter ultérieurement.

■ **Présentation du rapport d'activité de la formation continue PJ.16**

■ **Point d'information sur l'apprentissage**

M. Le Graët présente les quatre executive masters avec leurs effectifs et insiste sur les caractéristiques du public. Deux évolutions importantes sont à souligner : l'individualisation des parcours et la question du RNCP. Concernant l'apprentissage, il s'agit de présenter les effectifs des quatre parcours ouverts à l'apprentissage et de faire un bilan qualitatif rapide basé sur les retours des étudiants apprentis. La dernière partie concerne l'état des ressources, recettes et dépenses, ainsi que les évolutions partenariales, car de nombreuses formations continues se font en partenariat avec d'autres acteurs.

Il commence par présenter la formation continue (A) :

■ Contexte et structure :

- Les formations continues recourent les domaines de compétences de l'établissement : management et management public liés aux enjeux de gouvernance territoriale, relations internationales, économie sociale et politique d'action sociale
- Une structuration en 3 formats :
 - Quatre executive masters organisés en quatre blocs de formation sur deux ans, délivrant le diplôme de Sciences Po conférant le grade de master.
 - Ces quatre masters se décomposent chacun en quatre blocs, offrant 16 certificats RNCP permettant d'obtenir un financement via le CPF.
 - Des formations intra ou autres certifiantes, faites à la demande d'employeurs, avec des durées variables (de deux jours à trois ans).

■ Les executive masters :

- Le plus ancien en ingénierie sociale compte actuellement 16 personnes.
- L'executive master ESS, créé en 2018, en est à sa quatrième promotion avec 14 personnes en master et 10 certifiants, soit 24 étudiants au total.
- L'executive master management et transformation de l'action publique compte 29 étudiants, composé davantage de certifiants que de diplômants, s'adressant à des cadres du public qui viennent suivre un ou deux blocs.
- L'executive master management de la performance publique et sécurité sociale internationale s'adresse à plus de 80 % de cadres africains francophones, est mené avec l'Association internationale de sécurité sociale, et a été conçu dès le départ à près de 70 % en distanciel avec quatre venues à Bordeaux tous les six mois.
- Formations intra 2024-25 :
 - L'UGECAM, partenaire depuis 2019, est une structure du médico-social, ce qui montre l'intérêt de ce secteur pour se former à Sciences Po.
 - Suppression des formations liées à la chaire Défense & Aérospatial.
 - Le cycle avec l'ANFH, en partenariat avec le CHU de Bordeaux, vise à former les médecins des hôpitaux publics aux fonctions de management, Sciences Po prenant en charge un module sur la gouvernance hospitalière.
- Composition du public :
 - 60 % proviennent du secteur public, 40 % du secteur privé (essentiellement associations, fondations, coopératives).
 - Très faible part de demandeurs d'emploi, car France Travail privilégie les formations pour les niveaux peu qualifiés, alors que les candidats ont au minimum un Bac+3.
 - Un tiers vient de Nouvelle-Aquitaine, avec une part importante de Paris/Île-de-France.
 - Les personnes d'environ 40 ans intègrent un executive master avec un objectif de promotion sociale et utilisent Sciences Po Bordeaux comme tremplin professionnel.
- Parcours individualisé :
 - On peut commencer un master par n'importe quel bloc, mais la possibilité doit être évaluée par le jury d'admission.
 - La politique consiste à accompagner les étudiants, la notion de projet et d'accompagnement étant importante. Cela implique énormément de souplesse pour les équipes pédagogiques et administratives.
- Fiche RNCP :
 - Il s'agit de l'adaptation des maquettes d'executive au référentiel RNCP et à la notion de blocs de compétences.
 - Chaque compétence du référentiel RNCP se retrouve dans au moins deux blocs de formation, et chaque bloc travaille de trois à huit compétences.
 - Cela permet d'éviter qu'un bloc de formation corresponde à un seul bloc de compétences, le diplôme Sciences Po étant pluridisciplinaire.
 - Ce système permet de proposer une formation adaptée à quelqu'un ayant besoin de travailler des compétences spécifiques du référentiel RNCP.

M. Le Graët passe ensuite à l'apprentissage (B) :

- Contexte :
 - M. Le Graët explique que l'établissement propose l'apprentissage depuis 2019-2020, avec un démarrage modeste en plein Covid, et compte aujourd'hui plus de 60 apprentis.
- Organisation et gestion :
 - Trois parcours (ESSIS, GTE, CA) sont gérés entièrement par Sciences Po Bordeaux.
 - L'établissement prend en charge l'ensemble des activités liées au contrat d'apprentissage : accompagnement des étudiants, contractualisation avec les employeurs, financement, montage financier, suivi pédagogique et suivi du livret.
 - Seule la facturation est gérée par le CFA de l'Université de Bordeaux, qui reverse ensuite à Sciences Po ce qui lui revient.
 - Les employeurs reflètent les caractéristiques de Sciences Po, avec une majorité d'employeurs publics (collectivités locales, État, associations) et environ 19 % d'employeurs privés.
- Bilan avec les étudiants apprentis :
 - L'apprentissage constitue l'un des meilleurs moyens actuels de développer la professionnalisation des étudiants.

- L'impact observé est surtout qualitatif : les apprentis déclarent mieux se connaître, mieux identifier leurs compétences et savoir les mettre en avant, disposer de preuves tangibles de leur activité professionnelle. Cette expérience leur permet de faire des choix professionnels plus certains.
- L'impact mécanique sur l'insertion professionnelle mériterait d'être étudié plus finement.
- Points de vigilance :
 - Charge de travail importante pour une cinquième année en apprentissage, supérieure à celle d'un étudiant classique.
 - Impact des déplacements et du coût du logement, particulièrement pour ceux qui trouvent un contrat en région parisienne.
 - Question du calendrier de formation, identique pour les trois masters d'apprentissage, mais des modifications restent possibles.

M. Le Graët présente enfin l'organisation du service et la gouvernance des activités (C) :

- Organisation du service :
 - Le service de formation continue compte quatre ETP administratifs (un poste de moins suite à la suppression des activités de la chaire défense).
 - Quatre responsables d'executive master (le directeur de l'EIP, deux Past et un personnel ingénieur de recherche).
 - L'ensemble du service travaille sur les executive masters, la formation continue et l'apprentissage
 - Collaboration avec d'autres services : financier, RH, scolarité pour l'apprentissage, pôle carrière et communication.
- Gouvernance :
 - Un conseil des études spécialisé en formation continue a été créé en 2022, constituant une émanation du conseil des études classique, avec une représentation des étudiants des executive masters.
 - Pour l'apprentissage, Sciences Po Bordeaux travaille avec le CFA de l'Université de Bordeaux et dépend de son organisation générale.
 - Un comité de liaison a été mis en place pour faciliter le dialogue direct avec le CFA de l'UB, la collaboration se déroulant très bien.
- Évolutions et tendances :
 - Objectif principal : Développer l'accès au diplôme Sciences Po à des publics éloignés.
 - Partenariats importants :
 - Avec les principaux organismes de formation du travail social de la région (IRTS, ITS, Polaris, ADES) pour l'axe social.
 - Avec l'Association Internationale de la Sécurité Sociale pour le master sur la sécurité sociale internationale.
 - Avec la chaire Terress pour l'économie sociale et solidaire.
 - Évolution de l'offre diplômante :
 - L'axe diplômant évolue vers plus d'individualisation, nécessitant davantage de souplesse dans l'équipe et l'acquisition d'outils de gestion adaptés, les outils universitaires classiques n'étant plus suffisants.
 - Émergence d'un nouvel axe santé publique, avec les développements en cours avec le CHU, l'appel d'offres de l'ANFH remporté et la reconnaissance du parcours socio management.
 - Il y a un potentiel à exploiter pour développer une offre plus adaptée à l'évolution de la santé publique et aux besoins des hôpitaux.
 - Concernant l'apprentissage :
 - La réforme du second cycle impacte l'offre et un seul nouveau parcours en apprentissage, le CPP, est prévu pour septembre 2026.
 - Réduction de l'aide et du soutien gouvernemental au développement de l'apprentissage, qui risque d'impacter l'IEP.
 - Malgré les réductions déjà amorcées cette année, l'établissement a augmenté son nombre d'apprentis, montrant l'existence d'un réseau d'employeurs fidèles qui s'adressent prioritairement à Sciences Po Bordeaux.

M. Darbon remercie M. Le Graët, qui se trouve à Kuala Lumpur pour le représenter auprès de l'AISS, pour tout le travail qu'il a mené au cours des 15 dernières années dans le cadre de la formation continue, avec un effort de diversification

et le développement des executive masters. M. Le Graët quitte l'établissement pour rejoindre d'autres horizons, mais M. Darbon assure qu'il sera toujours le bienvenu.

M. Déloye s'associe aux remerciements adressés à M. Darbon concernant le travail de M. Le Graët, avec lequel il a eu plaisir à travailler pendant cinq ans.

M. Gallet remercie M. Le Graët et souligne l'importance de la formation continue et de l'apprentissage pour le développement de l'IEP, non seulement d'un point de vue financier, mais aussi pour l'élargissement du réseau, ce réseau comprenant à la fois d'anciens étudiants ayant déjà une activité professionnelle qui viennent chercher une spécialisation à Sciences Po Bordeaux et les employeurs et d'entreprises qui font confiance à l'établissement.

6. Informations et questions diverses

M. Gallet propose de passer aux informations et questions diverses.

Mme Ollivier-Gouagna (UNEF) souhaite ajouter un point à l'ordre du jour concernant le document de réflexion stratégique sur l'avenir de l'IEP. Elle regrette profondément que ce document n'ait jamais été communiqué directement aux élus étudiants, qu'ils n'en aient eu connaissance que par des moyens détournés, et que l'UNEF n'ait jamais reçu de proposition pour participer à la réunion initialement prévue. Les justifications de l'administration leur sont apparues largement insuffisantes. Elle réfute l'explication selon laquelle cette mise à l'écart visait à les protéger des débats violents (objectif non atteint) et celle selon laquelle ils n'auraient pas la vision de long terme nécessaire : les élus étudiants restent cinq ans à l'IEP et leurs actions en CA ont l'ambition d'être durables au-delà de leur mandat. Elle ne comprend pas pourquoi les étudiants, premiers concernés par les décisions prises par et pour l'IEP, n'ont pas eu voix au chapitre. Il ne s'agit pas seulement de l'UNEF, mais de toute la communauté étudiante qui a l'impression que l'on décide pour elle et sans elle.

Mme Duval joint sa voix aux propos précédents concernant la mise à l'écart des élus étudiants. Avec l'UNEF, La Nouvelle Voie estime qu'ils auraient dû être associés à la discussion compte tenu de l'ampleur prise par ce sujet.

M. Gallet rappelle qu'il y a quelques années, un séminaire de travail avait déjà été organisé lors de la réflexion sur la réforme du premier cycle. Ce séminaire concernait une partie limitée du conseil, essentiellement les personnalités extérieures, et leur permettait d'avoir une matinée de débats sur les orientations de la direction. Ce format restreint existait donc déjà.

M. Darbon explique qu'initialement, il ne souhaitait pas intégrer les étudiants dans un premier temps de réflexion hors CA, afin de permettre aux membres de discuter entre eux et d'améliorer le document. Il justifie cette position par le fait que la présence des étudiants représentants, présents généralement pour un à deux ans maximum, n'était pas appropriée pour une réflexion à dix ans au début. Il était néanmoins prévu d'inclure les étudiants lors du CA de l'après-midi et de leur transmettre le document. Lorsque le document a été divulgué et a commencé à faire du bruit, plusieurs collègues lui ont demandé son retrait, ce qu'il a fait. La réunion a été transformée en discussion sur le changement de statut éventuel de l'IEP dans le cadre des négociations avec les sept autres IEP de France. Il rappelle que le texte n'avait pas vocation à être diffusé hors du CA et trouve que c'est une honte organisationnelle. Il se réjouit néanmoins de l'intervention de l'UNEF et espère que les discussions vont pouvoir se poursuivre. Il précise qu'il était prêt à porter plainte à titre personnel en raison des accusations portées contre lui sur les réseaux sociaux (raciste, antisémite, anti-islamiste, anti-féministe, anti-LGBT). Il était prêt à engager cette démarche en son nom personnel, car il en a assez de subir des agressions, mais retire sa décision compte tenu du changement de ton, tout en se réservant de la mettre en œuvre si nécessaire, car il n'est pas acceptable de diffuser des informations fausses et erronées.

M. Tiberj précise qu'ils se sont réunis du côté des deux laboratoires et ont rencontré le directeur une heure et demie mercredi dernier. Il exprime des réserves concernant la présentation de certains éléments par M. Darbon. Le document stratégique présente des passages qui posent de vrais problèmes concernant les étudiants, les collègues, leur travail et l'avenir de l'IEP. Bien que le directeur ait indiqué vouloir que le document soit amendé et débattu, il ne pense pas qu'en trois heures on puisse amender et débattre un document de 67 pages. Il estime qu'il y a un vrai souci de méthode, de représentation et dans la manière dont l'Institut est présenté.

M. Déloye revient d'abord sur les propos de M. Gallet, précisant qu'il avait effectivement organisé avec Nelly Couderc une réflexion autour de la création d'un comité des partenaires. C'est à ce titre-là qu'il avait associé un certain nombre

de membres extérieurs, mais ce n'était pas en lien avec une réforme. Il poursuit en disant avoir été heurté par la lecture du document en tant qu'ancien directeur. Bien que M. Darbon ait précisé qu'il s'agit d'un document de travail, il estime qu'il s'agit plutôt d'une série de réflexions pas encore abouties. Il insiste sur la différence entre le fond et la forme. Sur le fond, les questions soulevées peuvent faire l'objet de discussions avec les étudiants, les personnels administratifs, les partenaires et les membres du CA. Sur la forme, il est resté très perplexe, ne se reconnaissant pas dans la vision parfois pessimiste du document. Il propose d'oublier cet épisode, de protéger l'image de l'établissement vis-à-vis de l'extérieur, et de repartir sur une page blanche posant précisément les enjeux identifiés par la direction pour arriver à des visions partagées. Il déplore enfin les attaques ad hominem subies par M. Darbon et lui exprime sa solidarité.

Mme Gaudin exprime sa solidarité envers le directeur Dominique Darbon qu'elle connaît depuis longtemps. Elle dénonce la caricature faite de sa personne qu'elle juge scandaleuse et souligne la difficulté de sa mission actuelle : travailler avec des personnes qui ne souhaitent pas être positives et constructives. Elle le remercie de rester présent et engagé. Elle aimerait que le sens de la nuance et de l'équilibre soit retrouvés et se dit épuisée des postures caricaturales. Elle reconnaît l'importance de la recherche et l'excellence des deux centres de l'IEP, mais rappelle que l'établissement est aussi un lieu d'enseignement et que c'est principalement la qualité de l'enseignement qui attire les étudiants, particulièrement en premier cycle. Elle exprime ses inquiétudes concernant l'évolution actuelle de la situation. Elle émet des réserves sur le document présenté, le qualifiant de document de travail inachevé qui n'aurait pas dû être diffusé, même en interne, certains éléments ayant probablement été rédigés sous le coup de l'agacement suite à des événements de l'année précédente. Elle conclut en soulignant la difficulté d'être directeur d'un IEP aujourd'hui, particulièrement celui-ci, et remercie Dominique Darbon pour avoir assumé cette lourde charge.

Mme Duchesne exprime la solidarité de tous les élus titulaires concernant la situation de M. Darbon, malgré leur désapprobation du document. Elle précise que le document n'a pas fuité au départ : il était présenté comme support pour une rencontre stratégique sans mention de confidentialité, et les élus ont souhaité en discuter avec leurs mandants et créer des équipes de discussion dans le périmètre des enseignants-chercheurs des laboratoires. Ils ont été particulièrement frappés par la position du document concernant l'articulation recherche-enseignement, qu'ils perçoivent comme un recul important. Après lecture détaillée, ils ont estimé qu'il ne constituait pas une bonne base de discussion et ont rédigé une demande écrite de retrait du texte et d'annulation de la réunion, souhaitant agir rapidement pour que cela s'arrête là. Ils pensaient garder cela entre titulaires et ont eu l'impression que le sujet était réglé suite au retrait. C'est plus tard, convoqués par les étudiants, qu'ils ont appris que le directeur prévoyait une discussion uniquement avec les membres externes alors qu'il leur avait annoncé le retrait le 10 septembre. Selon elle, des réformes importantes ont été mises en place au premier et deuxième cycle et il convient de prendre le temps de les évaluer avant d'engager de nouvelles discussions stratégiques. Elle considère que ce type de discussion relève plutôt d'une nouvelle équipe de direction et non d'une fin de mandat. Elle présente des excuses à Anne Gaudin et Charline Pistre pour ne pas les avoir associées, leur groupe se concentrant sur le rapport recherche-enseignement.

M. Gauthier souhaite faire part de leurs craintes sur la logique de fond qui sous-tend ce document. La vision d'atteindre à tout prix une école de l'excellence, avec une place des sciences dures qui représenterait près de la moitié des enseignements, leur paraît occulter d'autres enjeux majeurs très peu mentionnés : la lutte contre les VSS (priorité pour les étudiants directement concernés), les enjeux écologiques et le DRS. Il déplore certaines propositions budgétaires qui risqueraient de mener vers un modèle « école de commerce », critiquant l'indexation pure et simple des frais d'inscription sur l'inflation ou l'économie, ainsi que des logiques qu'il qualifie d'élitistes (épreuves avec classement, cours de rattrapage pour primo-entrants avec supplément de frais). Il précise ne pas être contre une réflexion sur l'avenir de l'IEP à long terme, mais souhaite qu'elle se fasse en concertation avec l'ensemble des acteurs. Il demande que, si concertation il doit y avoir sur l'avenir de l'établissement, elle puisse intégrer dès le départ tous les acteurs de la communauté : étudiants, personnel administratif, enseignants et personnalités extérieures, afin que chacun puisse proposer ses lignes de réflexion dès la création du document et impulser des pistes qui pourront être approfondies ou non.

Mme Ndiaye exprime que collectivement, tous sont profondément désolés et absolument pas solidaires des propos tenus contre le directeur. À titre personnel, connaissant Dominique Darbon depuis longtemps, elle est choquée par ces attaques qui ne reflètent absolument pas la personne qu'il est. Néanmoins, cela n'empêche pas les collègues enseignants-chercheurs d'avoir un désaccord politique sur ce texte précisément. Elle insiste sur le fait qu'ils n'ont pas cherché à attiser les braises, mais ont été dans une logique de désescalade lors des réunions avec leurs collègues, cherchant à concentrer les énergies sur des choses plus constructives. Il y a de vrais enjeux pour l'avenir de l'IEP (statut juridique, frais d'inscription) à discuter, mais pas à partir de cette base-là. Lors de la réunion avec les étudiants (un représentant de l'UNEF et des étudiants de l'AG présents), il a été expliqué qu'il existait un vrai danger à faire monter

les tensions pour toute la collectivité. Ils ont insisté sur le risque de perte de maîtrise du récit une fois l'affaire rendue publique dans les médias.

Elle regrette qu'ils ne maîtrisent plus l'agenda et le récit externes, mais estime qu'ils peuvent agir en interne en adoptant une démarche inclusive. Elle rejoint la demande des étudiants : toute question importante concernant l'IEP ne doit pas être discutée en cercle restreint avec les membres externes, mais avec l'ensemble du CA, élus et étudiants compris. Cette approche contribuerait grandement à apaiser le débat dans l'établissement.

Mme Duval exprime sa déception et sa surprise de ne pas avoir été informée ni conviée à la réunion qui a eu lieu entre l'UNEF et les membres de l'AG.

Mme Nakanabo Diallo présente ses excuses à Mme Duval et précise qu'elle a écrit à son collègue de la Nouvelle Voie qui ne lui a jamais répondu. Elle reconnaît qu'elle aurait dû lui écrire également.

M. Gallet reconnaît qu'il y a eu un problème de méthode dans l'approche adoptée, ce qui explique l'accueil défavorable du texte, même si celui-ci contenait des éléments intéressants pour les personnalités extérieures. Il rappelle que la réflexion sur l'avenir de Sciences Po et sa marque dans le contexte universitaire est une démarche de long terme, antérieure au mandat actuel, qui reste importante et doit associer toutes les parties prenantes. Il insiste sur la nécessité de préserver l'image de l'Institut, préoccupation qui doit concerner toute la communauté (étudiants actuels et futurs diplômés, enseignants-chercheurs, personnel administratif). Selon lui, la période de fin de mandat pour être intéressante pour ouvrir au sein du CA les grands questionnements du prochain mandat afin d'éclairer les débats et projets futurs. Enfin, il a été particulièrement choqué en mars par les attaques ad hominem subies par le directeur et incite ce dernier à ne pas se laisser faire face à des propos pénalement qualifiables. En cas de répétition de propos diffamatoires, il faut déposer plainte.

M. Darbon s'excuse de devoir partir, mais il doit présenter la réforme du deuxième cycle au lycée Camille-Julien. Il reconnaît l'erreur de méthode, mais reste convaincu que ces thèmes doivent être abordés pour permettre à l'équipe suivante d'anticiper les enjeux à venir. Il évoque le travail effectué le matin même sur le passage éventuel du statut d'EPA à EPCPB, qui nécessite une préparation longue avec des rapports en cours et des mutualisations à définir avec les autres IEP. Il explique également que certains thèmes sont absents du document comme les VSS, car ils sont déjà largement traités, avec des mécanismes et procédures en place pour les adresser. Il souligne que ce mandat, dans la continuité du précédent, n'a cessé de prendre des mesures et que les VSS n'ont jamais été autant poursuivies. Il trouve intolérable que des étudiants diffusent l'idée que l'IEP ne fait rien, car cela décourage les futures victimes de s'exprimer. Il réaffirme sa conception du rôle de directeur comme quelqu'un qui travaille quotidiennement sur le terrain tout en pensant à l'avenir, et confirme son engagement jusqu'au dernier jour de son mandat.

M. Gallet conclut le CA en saluant les étudiants élus à l'occasion de leur dernier conseil. Il les remercie pour leur participation et leur contribution aux débats, leur souhaitant bonne continuation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.